

*Les subsides***REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 8 heures.

* * *

LES SUBSIDES**JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE DROIT DE VOTE LORS D'UNE ÉLECTION FÉDÉRALE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre s'oppose officiellement à toute politique qui aura pour effet d'enlever à quiconque, dans n'importe quelle région du Canada, son droit démocratique de voter lors d'une élection fédérale.

M. l'Orateur adjoint: Lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, la parole était au député de Provencher (M. Epp).

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire inscrire au compte rendu la motion que le député d'Oshawa (M. Broadbent) a présentée au nom de son parti. Elle se lit comme suit:

Que la Chambre s'oppose officiellement à toute politique qui aura pour effet d'enlever à quiconque, dans n'importe quelle région du Canada, son droit démocratique de voter lors d'une élection fédérale.

Il faut analyser cette motion quelque peu pour trouver les motifs qui la sous-tendent. On pourrait l'interpréter comme disant que tout Canadien devrait avoir le droit de voter, puisqu'elle dit que cette Chambre ne devrait pas adopter une politique qui enlèverait à un Canadien, de quelque région qu'il soit, le droit de voter. L'article 14 de la loi électorale du Canada qui s'applique à chacun d'entre nous est intitulé «Personnes qui ont qualité d'électeur et celles qui sont inhabiles à voter». Il indique un grand nombre de catégories de Canadiens qui ne peuvent voter lors d'une élection fédérale, comme le directeur général des élections, son adjoint, les juges nommés par le gouverneur en conseil et les personnes purgeant une peine dans un établissement pénitentiaire. On peut se demander cependant si c'est cette question que la motion vise. J'ai écouté le chef du Nouveau parti démocratique ce soir et je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois plutôt que cette motion tire sa nécessité du fait que les bureaux de vote de toutes les régions du Canada ferment tous à la même heure. Cependant, à cause du décalage horaire, les bureaux de la région de l'Atlantique ferment les premiers, et c'est là que le comptage des voix commence. Ils sont suivis par ceux du Québec et de l'Ontario. Cependant, les habitants des provinces situées à l'ouest de l'Ontario dont les bureaux de vote sont encore ouverts, apprennent grâce aux satellites, par la voie de la télévision, les résultats des élections dans l'est du Canada. Au Manitoba, par exemple, cela n'influencerait pas nécessairement les électeurs puisqu'ils ne seraient au courant des résultats que quelques minutes avant la fermeture des bureaux de vote. Mais plus à l'Ouest, en Colombie-Britannique et au Yukon, le problème devient plus aigu.

● (2010)

Si l'on en juge par les élections passées, lorsque la lutte était serrée, le problème ne s'est effectivement pas posé. Dans ce cas, il va de soi qu'il faut savoir quel parti remporte le plus de sièges dans l'Ouest pour connaître la couleur politique du nouveau gouvernement. Lorsque la lutte est serrée et que le gouvernement élu est minoritaire, le problème ne se pose pas. Du

point de vu des pourcentages, le problème ne s'est pas non plus posé au cours de la plupart des élections de l'ère dite moderne, depuis la Seconde Guerre mondiale si vous préférez.

Ce à quoi les néo-démocrates songent, c'est aux élections de 1980 au cours desquelles les habitants de l'Ouest ont constaté qu'un gouvernement majoritaire avait été élu quant les résultats jusqu'à la frontière entre l'Ontario et le Manitoba ont été connus. Il ne restait plus pour les habitants de l'Ouest qu'à venir renforcer la majorité du gouvernement déjà élu. Si nous avions tous voté contre le parti majoritaire—en l'occurrence le parti libéral—qui formait le nouveau gouvernement . . .

M. Huntington: Nous l'avons presque tous fait.

M. Epp: Nous l'avons presque tous fait, sauf pour les habitants des circonscriptions de deux députés du Manitoba. Cela a cependant fait très peu de différence; nous avons déjà été exclus d'une certaine façon, puisque le gouvernement était déjà élu. Il faut donc analyser attentivement la situation et déterminer si la solution préconisée par le gouvernement résoudra le problème.

Certains députés de mon parti ont essayé de trouver une solution. Je n'ai que des félicitations à leur adresser, mais, en tout franchise, je dois admettre que les solutions qu'ils croyaient possibles ne l'étaient pas nécessairement. Par exemple, le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke) a présenté un bill d'initiative parlementaire à ce sujet; mais son bill ne contient pas uniquement des dispositions visant à avancer les heures d'ouverture des bureaux de scrutin. Il a proposé autre chose, par exemple d'autoriser certaines groupes de Canadiens qui ne font pas nécessairement partie des catégories mentionnées dans la loi électorale du Canada à voter par procuration. D'une certaine façon, son bill allait beaucoup plus loin pour ce qui est de trouver une solution au problème et de rendre le processus électoral plus démocratique.

La motion à l'étude demande effectivement d'envisager le mode d'élection tel que prévu dans le bill C-113 qui a subi la première lecture, mais qui n'a pas encore été adopté et n'a même pas encore subi la deuxième lecture. Ce projet de loi prive effectivement certains Canadiens, notamment en Colombie-Britannique et au Yukon, de la possibilité de voter. C'est une affaire grave. Pour ma part, j'aurais préféré parler d'autres questions qui auraient pu faire l'objet de la motion du Nouveau parti démocratique. Cette motion aurait pu porter entre autres sur les mises à pied, les emplois, le chômage, l'agriculture, le congédiement des travailleurs du CN aujourd'hui ou le fait que la FCA a comparu devant des députés hier. Il n'en reste pas moins vrai que la question est importante et doit être réglée.

Quand le gouvernement songe à effectuer une réforme parlementaire ou électorale, j'estime qu'il devrait prouver qu'il est sérieux et qu'il ne veut pas priver un Canadien de son droit de vote. Il y a trois sièges vacants au Canada en ce moment, mais aucune élection partielle n'a été annoncée. Les citoyens de ces circonscriptions perdent le droit d'être représentés à la Chambre. Si le gouvernement s'intéressait sérieusement à la représentation de chaque Canadien ici, il ne priverait pas certains du droit de voter et il déclencherait des élections partielles. Je suppose que, si le premier ministre (M. Trudeau) veut vraiment prendre une décision, il peut le faire ce soir, de sorte que la campagne électorale commencerait demain dans ces trois